

Recours au Règlement—M. Crosbie

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): ... mais j'incline à en rester là, puisque nous savons maintenant à quoi nous en tenir quant à l'opinion d'un porte-parole du Nouveau parti démocratique au sujet de la population albertaine.

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, étant assis très près du député néo-démocrate, j'ai pu entendre exactement ce qu'il a dit. Il a traité les Albertains de rigolos. Je soulève donc la question de privilège. Il ne convient pas qu'un député néo-démocrate parle ainsi des Albertains.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, comme je suis né ...

M. Crosbie: Rendons grâce à Dieu.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: En y mettant tous du nôtre, nous arriverons peut-être à élever le débat. La parole est au député.

M. Riis: J'espère que personne n'en doute, monsieur le Président.

Étant Albertain de naissance, je tiens à bien préciser que même si certains députés se sont amusés à chercher si certains termes antiréglementaires avaient été utilisés à l'égard d'un seul député qui faisait du chahut au cours de la période des questions ...

Des voix: Non.

M. Riis: ... je tiens à bien préciser que le député de Spadina (M. Heap) faisait allusion à un seul député ...

M. McDermid: Sournois.

M. Riis: ... lequel ne se comportait pas de façon très réglementaire en faisant ce que tous les députés conservateurs font maintenant, c'est-à-dire hurler et crier pour empêcher l'intervenant de parler.

M. Heap: Monsieur le Président, je dois admettre que je ne m'attendais pas à créer autant de remous. Je ne croyais certes pas qu'on en viendrait à se demander si le député de Kamloops (M. Riis) est né ou s'il a été apporté par un autre genre d'oiseau que celui qui a été mentionné.

Par conséquent, je vous demande la permission, à vous et à la Chambre, de supprimer toute mention des rigolos, d'où qu'ils soient.

● (1510)

M. le Président: Je remercie le député et les autres députés. Je suis persuadé qu'on n'a voulu s'en prendre à aucune espèce d'oiseau.

RECOURS AU RÈGLEMENT

CORRECTION D'UNE RÉPONSE DONNÉE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais simplement apporter une correction au compte rendu d'hier. Comme en témoigne la page 6592 du hansard, j'ai répondu à une question. Ce n'est pas de la faute du sténographe parlementaire, mais c'est une réponse importante et je tiens donc à la corriger. Voici la phrase en question:

La puissance des pays, leur influence, rien ne nous importe—nous veillerons à appliquer la loi à leurs bateaux ...

Il convient de mettre un point après le mot «bateaux». Vient ensuite la phrase: «Dans la zone en litige, nous devons nous conformer à l'usage et au droit internationaux». La réponse n'a aucun sens, sous sa forme actuelle. Étant donné que mes propos sont toujours sensés, je tiens à ce que le compte rendu en témoigne.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je demande l'avis de la présidence. Le député a eu l'occasion hier, en recevant ses «bleus», de les renvoyer au hansard en vue de corriger le compte rendu. A mon avis, il est inconvenant de sa part de soulever la question aujourd'hui à cette fin. S'il est autorisé à le faire, cela va créer un dangereux précédent pour les députés paresseux qui ne lisent pas leurs «bleus» et ne les renvoient pas aux fins de corrections. Je demande au député de Terre-Neuve de commencer à les lire et de faire preuve d'un peu plus de sérieux.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, avec votre permission, j'aimerais commenter ce rappel au Règlement. La Chambre souhaite connaître votre avis sur la façon de procéder du ministre des Transports (M. Crosbie). Si j'ai bien compris, il a dit qu'il souhaitait corriger le compte rendu parce que sa réponse telle quelle n'a aucun sens. Selon vous, est-il normal de corriger ses réponses dans le hansard si, en y réfléchissant après coup, le député qui a prononcé ces paroles décide qu'elles n'ont aucun sens. C'est peut-être très utile pour le ministre des Transports en particulier, mais je doute que ce soit là une raison valable de corriger le hansard.

M. le Président: La seule remarque utile que je puisse faire, je suppose, c'est qu'il est plutôt sage de chercher à corriger le compte rendu au lieu de le laisser sous sa forme actuelle.

Quant à l'usage dont a parlé le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata), il est déjà arrivé par le passé qu'un député intervienne le lendemain pour apporter une correction, mais le député, bien entendu, a tout à fait raison. Tous les députés, s'ils en ont l'occasion et s'ils sont en mesure de relire les «bleus», pourront apporter ces corrections avant le lendemain et de ce fait ne pas faire perdre son temps à la Chambre. Je remercie tous les députés de leurs interventions.